



Extrait du Registre des délibérations du 29 janvier 2026

Date de publication : 6 février 2026
Date de convocation : 12 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 118
Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 71 (618 voix)
Votes (nbre voix) : Pour : 618 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 29 janvier 2026, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à La Ronde (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou représentés :**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Anais : Hervé GAILDRAT ; Charron : Laura MILLET ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Saint Jean de Liversay : Alexandre TROUCHE ; Taugon : Joffrey FONTENAS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Etaient présents ou représentés :**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Anais : Hervé GAILDRAT ; Charron : Laura MILLET ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Saint Jean de Liversay : Alexandre TROUCHE ; Taugon : Joffrey FONTENAS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Amuré : Francette HERAULT ; Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAU et Gérard RENAUDET ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Frontenay Rohan-Rohan : Elisabeth DEGORE ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges des Rex : Laurence LE MOIGNE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Val du Mignon : Monique GRATALOUP ; Vallans : Olivier CAILLE ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon-La Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Champagné-les-Marais : Natacha MORIN ; Curzon : Boris RIMBERT ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER ; Luçon : Francis VRIGNAUD ; Maillezaies : André LUSSEAU ; Mareuil-sur-Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Mouzeuil Saint Martin : Nicolas FILLON ; Nalliers : Bruno FABRE ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; Les Velluire sur Vendée : Alexis MAINARD ; Vix : Pascal BÉTEAU

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Hervé GAILDRAT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Philippe BARRÉ

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Esther MAHIET-LUCAS, Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Saint Ouen d'Aunis : Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE et Lydie LEVECO ; Saint Saturnin du Bois : Serge MOUEIX ; Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Luc SERVANT ; Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT ; Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier TURPAUD ; France Nature Environnement Vendée : Yves LE QUELLEC

Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2026 : Budget Principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2026

Budget Principal

Contexte

Le budget primitif 2026 est adopté par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et opérations en section d'investissement.

Il est proposé de voter, pour l'exercice 2025, le Budget principal sans reprise des restes à réaliser et résultats de l'année 2025 d'une part, ainsi que la participation statutaire communes et EPCI adhérents d'autre part,

Vu la délibération du Comité syndical, en date du 29 novembre 2025, actant du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la convocation adressée au Comité syndical le 12 janvier 2026 pour une session de vote du budget le 29 janvier 2026,

Vu les statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté en Comité syndical le 30 novembre 2023.

Considérant que le budget général 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 552 352 € dont 3 858 365 € en section de fonctionnement et 693 987 € en section d'investissement,

Vu le projet de budget 2026 présenté en annexe de la présente délibération.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- **Budget principal**

> d'approuver le Budget principal de l'exercice 2026, du Parc naturel régional du Marais poitevin, arrêté en dépenses et en recettes à 4 552 352 € dont 3 858 365 € en section de fonctionnement et 693 987 € en section d'investissement.

> d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

- **Participations statutaires 2026**

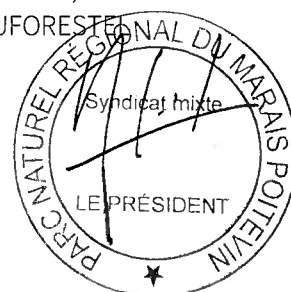
> d'approuver les participations statutaires des communes et EPCI adhérents détaillées ci-dessous :

- o Région Nouvelle-Aquitaine 378 000 €
- o Région Pays de la Loire 378 000 €
- o Département de la Charente-Maritime 176 638 €
- o Département des Deux-Sèvres 181 798 €
- o Département de la Vendée 267 014 €
- o Etat 130 000 €
- o EPCI (*détail en annexe 1*) : dont la cotisation est égale à 50% de la somme des habitants de leurs communes classées ;
- o Les communes classées (*tableaux en annexe 1*) : selon une base de calcul de 1,5 € par habitant, sauf pour les villes de Niort, Luçon et Fontenay-Le-Comte selon une base de 1 € par habitant et dont le périmètre est fixé à 5 139 habitants pour Fontenay-le-Comte, 22 500 habitants pour Niort et 3 582 habitants pour Luçon.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFOREST



Annexe 1 : Budget primitif 2026
Calcul de la participation statutaire des communes adhérentes pour 2026

1/ Communes et EPCI du Département de la Charente-Maritime

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDC Aunis Atlantique	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop comunnes classées
ANDILLY	2 405	3 607,50 €
ANGLIERS	1 462	2 193,00 €
BENON	1 876	2 814,00 €
CHARRON	2 048	3 072,00 €
COURCON	2 113	3 169,50 €
CRAMCHABAN	670	1 005,00 €
FERRIERES	1 589	2 383,50 €
GREVE-SUR-MIGNON	582	873,00 €
GUE-D'ALLERE	1 127	1 690,50 €
LA LAIGNE	504	756,00 €
LONGEVES	1 065	1 597,50 €
MARANS	4 540	6 810,00 €
NUAILLE-D'AUNIS	1 297	1 945,50 €
LA RONDE	1 009	1 513,50 €
SAINT-CYR-DU-DORET	687	1 030,50 €
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	3 107	4 660,50 €
SAINT-OUEN-D'AUNIS (Non classée)	2 182	50,00 €
SAINT SATURNIN DU BOIS (Non classé)	930	50,00 €
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	2 053	3 079,50 €
TAUGON	781	1 171,50 €
VILLEDoux	2 195	3 292,50 €
Total communes CCAA	34 222	46 765,00 €
Total communauté de communes Aunis Atlantique		15 555,00 €

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDA La Rochelle	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop comunnes classées
ESNANDES	2 260	3 390,00 €
MARSILLY (Non classée PNR)	3 258	50,00 €
LA ROCHELLE (Non classée PNR)	81 843	2 000,00 €
Total communes CDA La Rochelle	87 361	5 440,00 €
Total Communauté d'Agglomération de La Rochelle		1 130,00 €

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDC Aunis Sud	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop comunnes classées
ANAIS	317	475,50
Aigrefeuille d'Aunis (Non classée PNR)	4 748	50,00
Total communes CC Aunis Sud	5 065	525,50
Total Communauté de Communes Aunis Sud		158,50 €

AR Prefecture

079-257902205-20260129-2026AG0129BPBG-BF
Reçu le 06/02/2026

2/ Communes et EPCI du Département des Deux-Sèvres

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDA du Niortais	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop comunnes classées
AMURE	438	657,00 €
ARCAIS	629	943,50 €
BESSINES	1 959	2 938,50 €
BOURDET	586	879,00 €
COULON	2 369	3 553,50 €
EPANNES	871	1 306,50 €
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	3 042	4 563,00 €
MAGNE	2 789	4 183,50 €
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	2 991	4 486,50 €
NIORT*	22 500	22 500,00 €
PRIN-DEYRANCON	605	907,50 €
ROCHENARD (non classée)	533	50,00 €
SAINT-GEORGES-DE-REX	439	658,50 €
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	1 521	2 281,50 €
SAINT-SYMPHORIEN	2 058	3 087,00 €
SANSAIS	843	1 264,50 €
VAL-DU-MIGNON	1 119	1 678,50 €
VALLANS	865	1 297,50 €
LE VANNEAU-IRLEAU	877	1 315,50 €
Total communes CDA	47 034	58 551,50 €
Total communauté d'Agglomération du Niortais		23 250,50

* Selon périmètre patrimonial statutaire

3/Communes et EPCI du Département de la Vendée

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDC Vendée Sèvre Autise	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop comunnes classées
BENET	4 179	6 268,50
BOUILLE-COURDAULT	606	909,00
DAMVIX	745	1 117,50
LIEZ	311	466,50
MAILLE	772	1 158,00
MAILLEZAIS	907	1 360,50
MAZEAU	474	711,00
RIVES-D'AUTISE	2 097	3 145,50
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	939	1 408,50
SAINT-SIGISMOND	438	657,00
VIX	1 860	2 790,00
Total communes de la CDC	13 328	19 992,00
Total CDC Vendée Sèvre Autise		6 664,00

AR Prefecture

079-257902205-20260129-2026AG0129BPBG-BF
Reçu le 06/02/2026

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDC Sud Vendée Littoral	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE	2 875	4 312,50 €
BRETONNIERE-LA CLAYE	604	906,00 €
CHAILLE-LES-MARAIS	1 953	2 929,50 €
CHAMPAGNE-LES-MARAIS	1 847	2 770,50 €
CHASNAIS	834	1 251,00 €
COUTURE	236	354,00 €
GRUES	936	1 404,00 €
GUE-DE-VELLUIRE	535	802,50 €
ILE-D'ELLE	1 520	2 280,00 €
LAIROUX	610	915,00 €
LUCON *	3 582	3 582,00 €
MAGNILS-REIGNIERS	1 514	2 271,00 €
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	2 888	4 332,00 €
MOREILLES	415	622,50 €
NALLIERS	2 425	3 637,50 €
PEAULT	640	960,00 €
PUYRAVAULT	652	978,00 €
ROSNAY	682	1 023,00 €
SAINT-DENIS-DU-PAYRE	445	667,50 €
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM	2 398	3 597,00 €
SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS	1 008	1 512,00 €
TAILLEE	553	829,50 €
TRANCHE-SUR-MER	3 191	4 786,50 €
TRIAIZE	1 080	1 620,00 €
VOUILLE-LES-MARAIS	814	1 221,00 €
Total Communes de la CDC	34 237	49 564,50 €
Total CDC Sud Vendée Littoral		17 118,50 €

* Selon périmètre patrimonial statutaire

AR Prefecture

079-257902205-20260129-2026AG0129BPBG-BF
Reçu le 06/02/2026

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDC Fontenay-Vendée	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
AUCHAY-SUR-VENDEE	1 139	1 708,50
DOIX LÈS FONTAINES	1 811	2 716,50
FONTENAY-LE-COMTE*	5 139	5 139,00
LANGON	1 064	1 596,00
MONTREUIL	839	1 258,50
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1 262	1 893,00
LES VELLUIRE-SUR-VENDEE	1 387	2 080,50
Total communes CDC	12 641	16 392,00
Total Communauté de commune Fontenay Vendée		6 320,50 €

Cotisation statutaire PNR Marais poitevin		cotisation 2026
Communes CDC Vendée Grand Littoral	Base population 2023 actualisée au 1/01/2026 (Population totale)	> Communes 1,5 € > EPCI 50% pop communes classées
ANGLES	3 154	4 731,00 €
CHAMP-SAINT-PERE	2 154	3 231,00 €
CURZON	486	729,00 €
LONGEVILLE-SUR-MER	2 660	3 990,00 €
SAINT-BENOIST-SUR-MER	526	789,00 €
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	1 639	2 458,50 €
Total Communes CDC	10 619	15 928,50 €
Total CDC Vendée Grand Littoral		5 310 €